



RENONCIATION A LA SUCCESSION AU NOM D'UN MAJEUR PLACE SOUS TUTELLE

Par **Estrella64**, le **16/12/2020 à 14:32**

Bonjour,

Notre frère est décédé le 31.07.2020. Il était nu-proprétaire d'un bien évalué à 250 000 € suite à une donation partagée en 1993, notre mère étant usufruitière à hauteur de 20%. Elle est âgée atteinte d'ALZHEIMER (fin de vie) et placée sous tutelle de ma soeur et moi-même.

Ma soeur et moi-même (j'ai 2 enfants majeurs) sommes héritières, celui-ci n'ayant ni épouse ni enfants et n'a pas laissé de testament. Ma soeur étant handicapée, elle est exonérée de frais de succession.

Afin d'être le moins possible redevable de ces frais, je voulais savoir s'il était judicieux de faire une renonciation à la succession au nom d'un majeur placé sous tutelle. Ce bien reviendrait alors dans le patrimoine de notre mère ? et serait réparti plus tard ? Je s